

## Burundi : contribution de la Communauté islamique à la Caisse des élections

PANA, 02 mars 2018 Burundi : 2.561 dollars de contribution de la Communauté islamique à la Caisse des élections Bujumbura, Burundi - La Communauté islamique du Burundi (Comibu) a versé, vendredi, à la Banque centrale, une contribution de 4,5 millions de francs burundais, soit l'équivalent de 2.561 dollars américains, a annoncé le représentant officiel de cette troisième plus grande religion officielle du pays, Sheikh Sadiki Kajandi (photo).

Au Burundi, les catholiques sont estimés à 60 %, contre 15% de protestants, 10% de musulmans et autour de 15% de religions indigènes. Au sortir de la Banque centrale, le représentant officiel de la Comibu a déclaré que la contribution n'était pas la dernière et qu'elle traduisait l'attachement de sa communauté à la bonne marche des affaires. D'ailleurs, les musulmans du Burundi ont compris qu'il ne faut pas attendre tout de l'extérieur, a-t-il enchaîné. Les relations entre l'Etat et la communauté musulmane ont toujours été bonnes, contrairement à ce qui se observe du côté de la puissante Église catholique. L'Église catholique n'a pas répondu à l'appel de la Ceni de lui présenter des candidatures pour les différents membres provinciaux et communaux, chargés de préparer et de superviser le processus électoral de 2020. La même Église s'était retirée de l'observation des procédures des élections controversées et des violences de 2015. Les principaux partenaires techniques et financiers traditionnels du Burundi avaient également boudé les élections générales de 2015, considérant qu'elles ne remplissaient pas les normes de transparence et de crédibilité. C'est pour contourner d'éventuelles nouvelles restrictions de la Communauté internationale que le chef de l'Etat avait lancé, en juillet dernier, un appel à l'autofinancement des prochaines élections, montrant l'exemple par une contribution «familiale» de 5 millions de francs burundais (2.850 dollars). Depuis, plusieurs ministres, des cadres de l'Etat et des organisations de la Société civile ont publiquement cotisé au fonds des élections. A côté des contributions volontaires des salariés, les étudiants et les chômeurs sont tenus de verser un certain montant, compris entre l'équivalent en dollars américains de 50 centimes et un mois de salaire par an, jusqu'à fin 2019", selon ce qui est fait dans le dernier rapport des Nations unies sur la situation au Burundi. La cotisation des fonctionnaires est prévue et ceux qui ne peuvent pas cotiser sont tenus de présenter une justification écrite, lit-on dans le même rapport onusien qui a dénoncé des tensions à Bujumbura pour son caractère «politiquement orienté» sur un pays «souverain et libre d'entreprendre des réformes comme partout ailleurs, dans le monde». Le rapport rappelle, en outre, que des organisations de la Société civile locale indépendante et des opposants politiques se sont inscrits en faux contre la campagne «forcée» de collecte des fonds auprès de la population, "dans l'un des pays les plus pauvres au monde". Les préparatifs du marathon électoral de 2018 à 2020 se poursuivent néanmoins et ont déjà franchi un certain nombre d'étapes importantes. Un recensement général des candidats électeurs au référendum constitutionnel et aux futures élections a pris fin, le 17 février dernier, sur un bilan d'un peu plus de cinq millions d'inscrits, soit un taux de participation de 112,02% par rapport aux prévisions de la Ceni. Le recensement a inclus tous les jeunes, à partir de 16 ans, qui auront entre-temps atteint la majorité requise à la date des élections de 2020. Les données du recensement sont actuellement dans la phase de saisie, avant la prochaine étape d'affichage public des listes et de distribution des cartes d'électeur, indique-t-on de la Ceni.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});